

Vous vous inquiétez du développement de votre enfant ?

~Pour les parents élevant des enfants au Japon~

Le Japon connaît une augmentation du nombre d'étrangers vivant et élevant leurs enfants dans le pays. Si vous vous inquiétez actuellement du développement de votre enfant, vous vous sentez perdu, et ne savez pas où aller ni à qui demander de l'aide, le Japon dispose d'institutions dans tout le pays qui offrent un soutien aux parents soucieux du développement de leur enfant. Nous espérons que cette brochure vous aidera à accéder aux informations et au soutien dont vous pourriez avoir besoin.

Vous remarquerez peut-être que votre enfant...

1. Montre un retard dans le développement du langage
2. Ne répond pas à son nom
3. N'établit pas ou rarement de contact visuel
4. Est très sensible aux sons (se couvre les oreilles)
5. Ne s'intéresse pas aux autres enfants et/ou ne joue pas avec
6. Est agité et est en mouvement constant
7. A des intérêts limités (certaines couleurs, marques, symboles, lettres, chiffres, etc.)
8. N'agit pas comme les autres enfants dans une activité de groupe
9. Est retardé dans l'apprentissage des activités
10. A souvent des crises de colère majeures qui durent longtemps



Les comportements et tendances d'un enfant peuvent être une source d'inquiétudes parentales. Bien que de tels comportements puissent être temporaires, il est également possible que votre enfant ait des problèmes de développement ou un trouble du développement.



Que sont les troubles du développement ?

Les troubles du développement (TD) sont caractérisés par des déficits dans le développement des fonctions cérébrales et sont congénitaux dans de nombreux cas. Il existe différents types de TD comme indiqué ci-dessous. Même les personnes atteintes du même trouble présentent des manifestations différentes. Il est également possible d'avoir plus d'un type de TD.

Peut également avoir un retard de développement intellectuel

Trouble envahissant du développement (trouble du spectre autistique ; TSA)

Autisme Syndrome d'Asperger

- Retard de langage (Non observé dans le syndrome d'Asperger)
- Difficulté de communication
- Problèmes d'interaction sociale
- Comportements ritualisés/stéréotypés, intérêts limités, obsession
- Hyper ou hypo-sensibilité, maladresse physique

Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)

- Impossible de se concentrer
- Impossible de rester immobile
- Comportements impulsifs

Trouble d'apprentissage (TA) (Trouble spécifique des apprentissages ; SLD)

- Difficulté prononcée en lecture, en écriture ou en calcul

Remarque : les autres TD comprennent le syndrome de Tourette, le bégaiement et le trouble développemental de la coordination

Utilisation du bilan de santé

Chaque gouvernement local propose des bilans de santé gratuits pour les bébés. Profitez du bilan car il s'agit d'une occasion importante d'en savoir plus sur la santé et le développement de votre enfant.

- Examen par un médecin
- Pour plus de détails sur le calendrier des contrôles, veuillez contacter votre gouvernement local car chaque zone suit des horaires différents.
- Chaque bilan de santé n'est disponible que lorsque votre enfant se situe dans la tranche d'âge spécifiée.

【Bilan de santé du nourrisson】

Lorsque votre enfant a 3 à 4 mois. Consultation avec une infirmière de la santé publique en cas d'inquiétude. Recommandations du nutritionniste.

【Bilan de santé de 18 mois】

Entre 18 et 24 mois. Consultation avec une infirmière de la santé publique en cas d'inquiétude.

【Bilan de santé des 3 ans】

Entre 3 et 4 ans. Test urinaire. Tests visuels et auditifs. Consultation avec une infirmière de la santé publique, un nutritionniste ou un psychologue en cas d'inquiétude.

【Bilan de santé à l'entrée à l'école】

Vous serez averti par le conseil scolaire local vers le mois de septembre de l'année précédant la rentrée, étant donné que les enfants entrent à l'école en avril après leur 6e anniversaire. Tenu à l'école élémentaire où votre enfant entre. Tests visuels et auditifs. Court test d'intelligence.

【Entrée à l'école】

Le conseil scolaire local ou le centre d'éducation offrent des consultations pour les enfants handicapés ou préoccupés par la vie à l'école primaire. La consultation d'entrée à l'école se fait uniquement sur rendez-vous. Veuillez contacter votre conseil scolaire local pour un rendez-vous.

□ Éducation des enfants handicapés

Le conseil scolaire décide du type de scolarisation qui convient le mieux à un enfant tout en respectant au maximum les souhaits des parents et de l'enfant.

Les écoles élémentaires ont des « **classes spéciales** » pour les enfants ayant divers besoins éducatifs et/ou des « **salles de ressources** » où les enfants reçoivent des instructions spéciales lorsqu'ils s'inscrivent dans des classes ordinaires. Il existe également des « **écoles d'éducation spécialisée** » pour les enfants gravement handicapés.



Utilisation des services de consultation

Les traits de personnalité et les trajectoires de développement diffèrent d'un enfant à l'autre. Il est important de consulter tôt lorsque vous avez des préoccupations afin de pouvoir y répondre de manière appropriée.

- Pour les préoccupations liées à la parentalité et/ou au développement de votre enfant, consultez une infirmière de la santé publique travaillant pour le gouvernement local.
- Si votre enfant fréquente l'école maternelle ou le jardin d'enfants, discutez régulièrement avec les enseignants de ce qu'il fait en classe.
- Votre gouvernement local peut proposer des consultations individuelles ou des consultations sur place à l'école maternelle ou au jardin d'enfants de votre enfant en envoyant des conseillers en développement.
- Votre gouvernement local peut proposer des ateliers de groupe aux parents et à leurs enfants pour apprendre à interagir avec votre enfant d'une manière adaptée à son stade de développement.

Remarque : Les détails des services de consultation varient d'une administration locale à l'autre. Veuillez contacter une infirmière de la santé publique de votre institut/centre de santé publique local pour plus d'informations.



Consultation d'un médecin

Au Japon, le diagnostic des TD est posé par un spécialiste tel qu'un pédiatre ou un pédopsychiatre. Si vous souhaitez consulter un médecin, il est conseillé de :

- Se renseigner auprès des infirmières de la santé publique de votre localité ou du Centre de soutien pour les personnes ayant des TD, où vous pouvez trouver des spécialistes des TD. (Veuillez noter que de nombreux hôpitaux exigent un rendez-vous.)
- Apporter la carte d'assurance maladie de votre enfant et le carnet de santé maternelle et infantile avec vous lors de la première visite chez le médecin.
- Noter vos inquiétudes et comment votre enfant est à la maison et/ou à l'école maternelle pour les partager avec le médecin.

Évaluation et thérapie

Le médecin peut demander que votre enfant passe des évaluations et/ou reçoive des thérapies individuelles par du personnel spécialisé. Les évaluations comprennent des tests d'intelligence/de développement, un test auditif et une électroencéphalographie.

Si votre enfant reçoit un diagnostic de TD

Découvrir que votre enfant a un TD peut vous inquiéter. Cependant, ses résultats développementaux peuvent être positivement affectés en ajustant les environnements et vos interactions avec lui/elle. Discutez et découvrez ce qui fonctionnera pour votre enfant avec le médecin et le personnel spécialisé.



Centres de soutien pour personnes ayant des troubles du développement

Loi sur le soutien aux personnes atteintes de troubles du développement

La loi sur le soutien aux personnes atteintes de troubles du développement est une loi japonaise établie dans le but de fournir un soutien aux enfants atteints de TD (quel que soit leur âge) et à leurs familles.

La loi vise à créer une société où les enfants atteints de TD peuvent réaliser leur potentiel et les familles peuvent les élever avec un sentiment de sécurité.

Centres de soutien pour personnes ayant des troubles du développement

Il existe diverses organisations qui offrent des services de consultation pour les personnes atteintes de TD et leurs familles au Japon. Chaque préfecture et chaque ville désignée par ordonnance dispose d'un Centre d'aide aux personnes atteintes de troubles du développement, qui joue un rôle central dans l'information et l'accompagnement.

Consultez le site Web suivant pour obtenir des informations sur les centres de soutien à travers le pays :

Centre de soutien pour personnes
ayant des troubles du développement

<http://www.rehab.go.jp/ddis/>

[Centre de soutien pour personnes ayant des troubles du
développement dans votre région]

Nom:

Contact:

Certificats pour personnes handicapées

Le fait d'avoir un certificat pour personne handicapée permet d'accéder à divers services sociaux et allocations en fonction du type et de la gravité du handicap. Vous devez obtenir le certificat auprès de votre bureau gouvernemental local.

Il existe trois types de certificats correspondant aux types de handicaps : le certificat de déficience intellectuelle (certificat de réadaptation), le certificat de handicap mental et le certificat de handicap physique.

- Avoir un certificat simplifie la procédure pour bénéficier des services sociaux.
- Le montant de l'allocation dépend du type et de la gravité de l'invalidité.
- Les services sociaux individuels, tels que l'éligibilité, diffèrent d'une administration locale à l'autre.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la division de l'administration locale en charge de l'aide sociale.

障害者手帳

Informations supplémentaires

◆ Un portail de soutien à la vie quotidienne pour les ressortissants étrangers

Ce PORTAIL contient une variété d'informations répondant aux différents besoins que vous êtes susceptible d'avoir pendant votre séjour au Japon. Vous pouvez rechercher un service de consultation dans votre région.

<http://www.moj.go.jp/isa/support/portal/index.html>

◆ Centre international d'information médicale AMDA

Il s'agit d'un service d'information téléphonique pour les résidents étrangers qui fournit des informations sur les établissements médicaux où vous pouvez consulter un médecin dans votre langue maternelle et sur le système de protection médicale.

Bureau de Tokyo 03-6233-9266 <https://www.amdamedicalcenter.com/activities>

◆ Google Traduction par Google LLC

Cette application fournit la traduction de texte, la traduction instantanée de l'appareil photo et de la photo, la traduction de l'écriture manuscrite et la traduction de la parole/conversation pour un certain nombre de langues, le tout gratuitement.

◆ VoiceTra par l'Institut National de l'Information et de la Communication

Il s'agit d'une application de traduction vocale en japonais pour 31 langues.

Vous pouvez télécharger et utiliser cette application gratuitement.

<http://voicetra.nict.go.jp/en/index.html>



◆ CLARINET (en japonais)

Fournit des informations éducatives aux enfants japonais vivant à l'étranger, aux rapatriés japonais de l'étranger et à ceux d'origine étrangère.

http://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/clarinet/003.htm

◆ Centre de promotion de l'éducation pour les personnes atteintes de troubles du développement (en japonais)

Fournit des informations sur les stratégies d'enseignement, le matériel et les dispositifs d'assistance pour les enfants atteints de TD, la recherche sur les TD, les conférences vidéo pour les enseignants et les politiques et réglementations gouvernementales connexes.

http://icedd_new.nise.go.jp/

[Éditeur]

Centre d'information et d'accompagnement des personnes atteintes de troubles du développement

Division de la planification et de l'information, Centre national de réadaptation pour personnes handicapées

<http://www.rehab.go.jp/ddis/>



Centre national de réadaptation pour personnes handicapées
Centre d'information et d'accompagnement
des personnes atteintes de troubles
du développement



[Publication] Mars 2022